

- 1) l'appui à la population;
- 2) l'appui à de bonnes politiques économiques;
- 3) l'appui à l'environnement;
- 4) l'appui au développement démocratique, aux droits de la personne et à une sécurité stable;
- 5) les intérêts et les valeurs des Canadiens.

Les quatre premières grappes mesurent l'engagement des gouvernements à l'égard du développement durable en partant du principe selon lequel l'aide bilatérale est le plus efficace dans les pays dont les gouvernements sont résolus à adopter des politiques appropriées. Les 20 pays en développement qui affichent le meilleur bilan à ce chapitre sont énumérés.

Deux autres approches sont ensuite testées. Inspirée de l'hypothèse voulant que le Canada concentre son aide bilatérale dans les pays les moins développés du monde, l'approche suivante tient compte uniquement de ces pays, encore qu'elle teste aussi l'engagement à l'égard du développement durable.

La dernière approche s'intéresse à un éventail plus complet d'intérêts canadiens à l'aide de la cinquième grappe, quel que soit le degré de développement des pays les moins développés.

Les résultats des différentes approches sont ensuite comparés et des sujets de discussion sont présentés.